

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT DU NORD PAYS D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N°24-019

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2024

Présents : Yves DESHAYES, Président; Sylvain NAVIAUX, 1^{er} Vice-Président, Roland JOURNET, Jean-François MARIN, Philippe AUGIER, David POTTIER, Allain GUESDON, Vice-Présidents; Alain LAROUSSERIE, *suppléant de Géry PICODOT*, Patrick THIBOUT, Denis LELOUP; Sophie GAUGAIN, Nadia BLIN ; Alexandre BOUILLON ; Jacques MARIE, François PEDRONO ; Florence COTHIER, Jean DUTACQ ; Steve REYDELLET, *suppléant de Hubert COURSEAUX, empêché*, Pierre AVOYNE ; Michel BAILLEUL, Christian MINOT, Jean-François BERNARD ; Martine PATOUREL ; Joël COLSON, Alain GESBERT, délégués titulaires.

Absents excusés : Olivier HOMOLLE, François VANNIER ayant donné pouvoir à Martine PATOUREL ; Marie-Laure MATHIEU, Gérard MARTIN ; Denise DAVOUST, Armand GOHIER ayant donné pouvoir à Jean-François MARIN ; Michel MARESCOT, David MULLER ayant donné pouvoir à Philippe AUGIER, Patrice ROBERT, *suppléant de Thierry GRANTURCO, démissionnaire* ; Jacques VALLÉE, *suppléant de Gérard POULAIN, empêché*, Bruno VAY ; Pierre BOUGARD ; Michèle LEVILLAIN, Michel ROTROU ; Christophe CLIQUET, Marie-France CHÂRON ayant donné pouvoir à Joël COLSON.

Absents : Marie-Louise BESSON, Sylvie DE GAËTANO, Michel CHEVALLIER, Xavier MADELAINE, Olivier PAZ, Martine HOUSSAYE.

Secrétaire de séance : Alexandre BOUILLON.

PERSONNEL DU SYNDICAT MIXTE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATION D'UN POSTE D'ARCHIVISTE

Conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le tableau des emplois a été adopté par le Comité Syndical le 17 septembre 2022 : la composition de l'équipe technique du Syndicat Mixte est actuellement la suivante :

- un emploi de catégorie "A" filière technique à temps complet ;

Siège : 12 rue Robert Fossorier - 14800 DEAUVILLE
☎02.31.14.65.85 - e-mail : scot.npa@wanadoo.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 30/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-251405213-20240921-DELIB_24_01

- un emploi de catégorie "A" filière administrative à temps non complet ;
- un emploi de catégorie "C" filière administrative à temps complet ;
- un emploi de catégorie "B" filière administrative ou technique à temps complet ;
- un emploi de catégorie "B" ou "C" filière administrative ou technique à temps complet.

Lors du Rapport sur les Orientations Budgétaires du 3 février 2024 et du vote du budget principal annexe le 23 mars 2024, il a été convenu de recruter un emploi temps plein 35H sur 4 mois (catégorie C) renouvelable une fois pour réaliser un archivage numérique des actes d'urbanisme traités depuis juillet 2015.

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser la création de ce poste et de modifier en conséquence le tableau des effectifs. La dépense ainsi que les charges sociales découlant de cette nouvelle situation s'imputeront sur les crédits inscrits au budget annexe primitif.

Le nouveau tableau des effectifs sera présenté de la manière suivante :

EFFECTIFS						
GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs budgétaires	Pourvus	Non pourvus	Temps non complet	Equivalent temps plein
Filière Administrative						
Attaché	A	1	1	0	1	0,26 (9/35 ^{ème})
Rédacteur	B	2	2	0	0	2
Adjoint administratif	C	2	1	1	0	2
Filière Technique						
Ingénieur	A	1	1	0	0	1
TOTAL		6	4	1	1	5,26

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

Le Comité Syndical,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Sylvain NAVIAUX, 1^{er} Vice-Président, en charge de l'Administration générale, des affaires & actualités juridiques

VU l'avis favorable de sa commission plénière réunie ce jour,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOpte la modification du tableau des effectifs.

DECIDE de créer un emploi de catégorie "C" filière administrative à temps complet, sur 4 mois renouvelable une fois pour réaliser un archivage numérique des actes d'urbanisme traités depuis juillet 2015, supporté par le budget annexe instruction.

CONFIRME l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des emplois suscités, d'une part au budget primitif principal 2024, d'autre part au budget primitif annexe instruction 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT,



Yves DESHAYES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui sera affichée au siège du Syndicat Mixte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, fait naître un nouveau délai de deux mois au cours duquel peut être saisi le Tribunal Administratif.